



Garde alternée et pension alimentaire

Par **kalumy**, le **17/04/2010** à **20:51**

Bonjour,
Je me suis séparée de mon concubin depuis un mois. Nous avons un enfant de 4 ans et nous avons opté pour la garde alternée. Jusqu'à présent tout se passe bien, nos relations sont assez bonnes... Cependant certains sujets sont en suspens car nous ne sommes pas d'accord. Lui a des prêts importants à rembourser et son salaire ne lui suffit pas pour tout payer. Jusqu'à présent je ne demande pas de pension alimentaire et j'assume seule les dépenses liées à notre enfant. De toute façon il refuse toute pension ou partage de frais; il est juste d'accord pour me payer la moitié de la cantine soit 20 euros par mois. A quel droit puis-je avoir? Doit-on passer devant un JAF? Actuellement je suis complètement perdue et je ne sais pas vers qui me diriger...
Je vous remercie pour votre réponse

Par **jeetendra**, le **18/04/2010** à **10:48**

Bonjour, la mise en place d'une garde alternée (résidence alternée) n'exclut pas le versement d'une pension alimentaire, si pas d'accord à l'amiable, vous aurez à saisir le juge aux affaires familiales à ce sujet (il tiendra compte de vos revenus et charges respectifs avant de prendre sa décision), bon dimanche à vous.